

INSERTIONS.

A V I S.

Le 30 mars dernier est décédé à Rio de Janeiro, de la fièvre jaune, un nommé **Louis Duc**, citoyen suisse, dont le Consulat général à cette résidence n'a pu arriver à découvrir la commune d'origine.

Le présent avis est destiné à porter la nouvelle de ce décès à la connaissance des autorités locales que cela concerne.

Berne, le 11 mai 1876. [8].

La Chancellerie fédérale suisse.

Mise au concours.

La place de **Caissier fédéral** est vacante. Les obligations qui y sont attachées se trouvent indiquées en détail dans le règlement sur l'organisation de l'administration des finances et la gestion de la comptabilité des caisses fédérales, du 31 décembre 1861 (Rec. off., VII. 93), dans les instructions pour l'administration de la Caisse d'Etat, du 26 juin 1871 (Rec. off., X. 406), et dans l'arrêté du Conseil fédéral du 4 août 1871 concernant les fonctionnaires fédéraux qui ont à gérer des caisses (Rec. off., X. 498).

Le cautionnement à fournir est de fr. 100,000, et le traitement de fr. 7000.

Les postulants doivent s'inscrire au Département fédéral des Finances et des Péages, section des Finances, d'ici au 31 mai prochain.

Berne, le 11 mai 1876. [8].

Le Département fédéral des Finances.

Mise au concours.

Une place de **commis** à la section administrative de l'administration fédérale du matériel de guerre. Traitement fr. 1800 jusqu'à nouvel ordre. Les postulants doivent savoir l'allemand et le français; il serait désirable qu'ils eussent des connaissances en militaire et en matériel de guerre.

S'inscrire, d'ici à la fin de mai, au Département soussigné.

Berne, le 9 mai 1876. [4]..

Le Département militaire fédéral.

Mise au concours.

En conformité d'un arrêté du Conseil fédéral, les plans du « **Bâtiment de l'administration fédérale** », qui doit être construit à Berne, seront l'objet d'un concours, auquel Messieurs les architectes sont appelés à participer.

Le programme, que l'on peut se procurer gratis à la Direction fédérale des Travaux publics, donnera tous les renseignements ultérieurs nécessaires.

Berne, le 1^{er} mai 1876. [3]..

Le Département fédéral de l'Intérieur,
Section des Travaux publics :

Numa Droz.

Hypothèque sur un chemin de fer.

Dans le but de couvrir le solde du capital de construction et de consolider sa dette flottante,

la Compagnie du chemin de fer de la vallée de la Töss

désire émettre un emprunt de **fr. 1,100,000** et hypothéquer à cet effet sa ligne **Winterthour-Bauma-Wald**, longue de 39,5 kilomètres, en **second rang** (primé en premier rang par l'hypothèque de fr. 1,900,000, constituée en vertu d'autorisation du 20 novembre 1874).

Il est, toutefois, bien entendu que la modification aux statuts, permettant cette augmentation du capital-social, sera adoptée et ratifiée.

En exécution de l'art. 2 de la loi fédérale du 24 juin 1874 concernant les hypothèques sur les chemins de fer et la liquidation forcée de ces entreprises, la demande en constitution de l'hypothèque sus mentionnée est portée à la connaissance du public, et un délai, expirant **le 29 mai courant**, est fixé pour interjeter opposition en mains du Conseil fédéral.

Berne, le 5 mai 1876. [3].

Au nom du Conseil fédéral suisse :

La Chancellerie fédérale.

Avis officiel

de

l'administration des postes.

Le Département soussigné croit devoir attirer l'attention du public sur le système des *accusés de réception*, depuis assez longtemps déjà. Les accusés de réception peuvent être employés pour un grand nombre d'envois dont nous donnons plus loin la nomenclature; ils sont destinés à être rendus aux expéditeurs *avec la quittance des destinataires*, après que l'envoi respectif a été remis à qui de droit.

Les accusés de réception peuvent être employés:

- a) *dans l'échange interne suisse*: pour les envois recommandés de la poste aux lettres, les mandats recommandés et les envois de messagerie;
- b) *dans l'échange avec la France et l'Italie*: pour les envois recommandés de la poste aux lettres et les lettres chargées de valeurs déclarées;
- c) *dans l'échange avec les autres pays de l'Union générale des postes*: pour les envois recommandés de la poste aux lettres (sans valeur déclarée).

La taxe aller et retour des accusés de réception comporte 20 centimes.

Les offices de postes donneront, sur ces formulaires, tous les renseignements ultérieurs qui leur seront demandés.

Berne, le 22 avril 1876. [3]...

Le Département des Postes et des Télégraphes.

Mise au concours.

Les offres de service doivent se faire par **écrit, franco** et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs prénoms et le lieu de leur domicile et d'origine.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé lors de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi donneront les renseignements nécessaires.

- 1) **Dépositaire** postal et facteur à Poliez-le-Grand (Vaud).
- 2) **Dépositaire** postal et facteur à Blonay (Vaud).
- 3) » » » » St-Légier »
- 4) » » » » Noville »
- 5) **Facteur** rural à Blonay ou à St-Légier (Vaud).
- 6) **Chargeur** postal à Yverdon.
- 7) **Buraliste** postal et facteur à Gessenay (Berne). S'adresser, d'ici au 26 mai 1876, à la Direction des postes à Berne.
- 8) **Buraliste** postal et facteur à Seon (Argovie). S'adresser, d'ici au 26 mai 1876, à la Direction des postes à Aarau.
- 9) **Commis** de poste à Lucerne. S'adresser, d'ici au 26 mai 1876, à la Direction des postes à Lucerne.
- 10) **Buraliste** postal et facteur à Mönchaltorf (Zurich). S'adresser, d'ici au 26 mai 1876, à la Direction des postes à Zurich.
- 11) **Facteur** de lettres à Altstätten (St-Gall). S'adresser, d'ici au 26 mai 1876, à la Direction des postes à St-Gall.
- 12) **Télégraphiste** à Sépey (Vaud). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 30 mai 1876, à l'Inspection des télégraphes à Lausanne.

S'adresser, d'ici au 26 mai 1876, à la Direction des postes à Lausanne.

1) **Deux télégraphistes** à Zurich. Traitement annuel dans les limites de la loi fédérale du 2 août 1873. S'adresser, d'ici au 16 mai 1876, à l'Inspection des télégraphes à Zurich.

2) **Télégraphiste** à Selzach (Soleure). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 30 mai 1876, à l'Inspection des télégraphes à Berne.

3) **Télégraphiste** à Lichtensteig (St-Gall). Traitement annuel fr. 240, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 23 mai 1876, à l'Inspection des télégraphes à St-Gall.

4) **Aide** au bureau principal des péages (petite vitesse) à la gare de Genève. Traitement annuel fr. 1800. S'adresser, d'ici au 16 mai 1876, à la Direction des péages à Genève.

5) **Facteur** de lettres à Delémont. S'adresser, d'ici au 19 mai 1876, à la Direction des postes à Neuchâtel.

6) **Commis** de poste à Bâle. S'adresser, d'ici au 19 mai 1876, à la Direction des postes à Bâle.

7) **Télégraphiste** à Gessenay (Berne). Traitement annuel fr. 240, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 16 mai 1876, à l'Inspection des télégraphes à Berne.

8) **Télégraphiste** à Malvaglia (Tessin). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 16 mai 1876, à l'Inspecteur des télégraphes à Bellinzone.

INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1876
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	21
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	13.05.1876
Date	
Data	
Seite	453-458
Page	
Pagina	
Ref. No	10 064 131

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.